



## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, qui aura lieu le **5 mai 2025 à 19 h**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : [www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct](http://www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct)

### Emplacement de la demande :

638, Avenue Lansdowne (lot 1 582 398)

### Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une terrasse et d'un escalier d'accès arrière au niveau rez-de-chaussée du bâtiment qui rendrait le rapport d'implantation sur le lot à 45%, et ce, bien que la Grille des usages et types de bâtiments permis de l'annexe A.1 du Règlement 1303 concernant le zonage stipule que le rapport d'implantation maximum dans la zone R2-04-01 où se trouve le bâtiment est de 40%.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne à l'adresse <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/> avant midi le 5 mai 2025.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à M. Yves Wang, du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, poste 5617, ou par courriel à [ywang@westmount.org](mailto:ywang@westmount.org).

FAIT à Westmount, ce mercredi 16 avril 2025.

Me Paule Geoffroy Béliveau  
Greffière de la ville